

tenue sous la présidence de Monsieur CHARVIN, assisté(e)  
de Madame MARCOVICI et Monsieur LAURANSON, Conseillers  
En présence de Madame LORRIAUX, Rapporteure publique  
Madame SALSMANN, Greffière

**10 heures 00**

---

01) DOSSIER N° 2302134 RAPPORTEUR: Monsieur Jérôme CHARVIN

---

**Titre de l'affaire** Annulation de la décision du 27/03/2023 refusant la délivrance d'une carte professionnelle d'agent de sécurité privée

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	
<b>Défendeur</b>	CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE	directeur

---

---

02) DOSSIER N° 2300711 RAPPORTEUR: Monsieur Jérôme CHARVIN

---

**Titre de l'affaire** Annulation de la décision en date du 8 décembre 2022 refusant de faire droit à sa demande de rupture conventionnelle

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame X	ACTAH & ASSOCIES
<b>Défendeur</b>	COMMUNE D'AGDE	SCP CGCB & ASSOCIES (Cour)

---

---

03) DOSSIER N° 2302326 RAPPORTEUR: Monsieur Jérôme CHARVIN

---

**Titre de l'affaire** Annulation de la décision en date du 2 janvier 2023 lui refusant le bénéfice d'un avancement au grade de chef technicien de l'environnement

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Monsieur X
<b>Défendeur</b>	OFFICE FRANCAIS POUR LA BIODIVERSITE	directeur

**10 heures 00**

04)	<b>DOSSIER N° 2105884</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annulation de la décision du 06/09/2021 fixant le forfait de participation aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat et demande d'indemnisation - Gignac	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	OGEC NOTRE DAME DE GRACE	TERRITOIRES AVOCATS (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE GIGNAC	CABINET D' AVOCATS PHILIPPE AUDOUIN
05)	<b>DOSSIER N° 2300937</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annulation de la délibération du 28/06/2022 fixant le montant de la participation au titre de l'année scolaire 2021/2022 pour les élèves de maternelle et élémentaire - Gignac (recours gracieux rejeté le 20/12/2022)	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	OGEC NOTRE DAME DE GRACE	TERRITOIRES AVOCATS (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE GIGNAC	CABINET D' AVOCATS PHILIPPE AUDOUIN
06)	<b>DOSSIER N° 2403098</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Requête indemnitaire pour un montant de 110 800 Euros concernant un préjudice financier pour l'année scolaire 2022/2023 dans le cadre de la contribution obligatoire aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat ( demande préalable faite le 31/01/2024)	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	OGEC NOTRE DAME DE GRÂCE	TERRITOIRES AVOCATS (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE GIGNAC	CABINET D' AVOCATS PHILIPPE AUDOUIN

